

CHARTRE DE CONFIDENTIALITE

au 04 juillet 2019

La présente Charte s'applique entre :

- **La société HANDEVENT**, société par action simplifiée, au capital social de 100 000 euros, dont le siège social est sis 13, rue de Caumartin – 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 830 247 599 et au Registre des Opérateurs de Voyage sous le numéro IM075170058 ;

Ci-après « Handevent » ;

Et,

- **Le Client**, qui peut être l'**Acheteur** d'une prestation commercialisées et/ou organisée par la société Handevent mais aussi un **Participant** c'est-à-dire une personne physique, possiblement distincte de l'Acheteur, qui bénéficie de la Prestation de la société Handevent ;

Ci-après désigné par les termes « le Participant », « le Client » ou « l'Acheteur » ;

PREAMBULE

Assurer la protection des Données Personnelles collectées pour les besoins de son activité revêt une particulière importance pour Handevent.

Dans ce contexte, Handevent s'engage à respecter les dispositions de la réglementation en vigueur afférente à la protection des données à caractère personnel et, notamment, la loi Informatique et Liberté, dans sa version en vigueur à la date des présentes et le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, dit « RGPD ».

Ce faisant, Handevent propose ses services dans un cadre juridique sécurisé et claire, après avoir mis en œuvre une démarche de sécurisation des Données Personnelles pour réduire autant que possible les risques de violation de ces Données et, en cas d'incident, apporter une réponse efficace et rapide.

Article 1 – OBJET

La présente Charte a pour objet de présenter au Client les termes de la Politique de Confidentialité en vigueur chez Handevent en ce qui concerne la collecte, l'utilisation, le

traitement, la conservation et la protection des Données Personnelles récoltées.

La Politique de Confidentialité fait corps avec les Conditions générales que le Client peut trouver dans les mentions légales du site internet www.handevent.fr

Article 2 – DEFINITIONS

Données Personnelles :	Toutes les données susceptibles de permettre l'identification d'un Client, d'un Participant ou d'un Acheteur. Il s'agit notamment du prénom et du nom, de l'adresse postale, l'adresse mail, le numéro de passeport ou de CNI, le numéro de téléphone.
DPO :	Responsable du traitement des données à caractère personnel collectées et traitées (Data Protection Officer).
Acheteur :	Personne physique ou morale ayant conclu, avec Handevent, un contrat pour l'achat d'une prestation ;
Participant :	Personne physique bénéficiant d'une prestation fournie par Handevent, qu'il en soit acheteur ou non ;
Client :	Toute personne qui achète et/ou participe à une prestation Handevent ;
Prestation :	Prestation touristique ou événementielle commercialisée par Handevent ;

Article 3 – ACCEPTATION DU CLIENT

En achetant ou en bénéficiant d'une prestation de la société Handevent, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la présente Charte, et, comme pour les Conditions générales, en avoir compris et accepté le contenu.

Article 4 – EVOLUTION DE LA CHARTE DANS LE TEMPS

Afin de satisfaire à ses obligations légales en termes de confidentialité et assurer à ses Clients un service sécurisé et efficace, Handevent se réserve le droit de faire évoluer la présente Charte à discrétion, notamment pour en garantir la conformité avec le droit en vigueur.

La présente charte de confidentialité peut être consultée à tout moment dans la rubrique « Mentions légales » du site internet www.handevent.fr

Par conséquent, le Client est invité à venir consulter régulièrement cette Charte de

confidentialité afin de se tenir informé des derniers changements qui lui seront apportés.

Article 5 – RAPPEL DU CADRE LEGAL

5.1. Principes relatifs au traitement des données à caractère personnel

C'est l'article 5 du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, dit « RGPD », qui définit les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel.

Selon ce texte, et schématiquement, la collecte, le traitement et la conservation des Données Personnelles doivent obéir aux principes suivants :

- **Licéité, loyauté, transparence** : la personne dont on collecte les Données Personnelles doit en être informée (collecte et finalité) et y consentir ;
- **Limitation des finalités** : l'objectif de la collecte et du traitement des Données Personnelles doit être légitime et clairement exposé ;
- **Minimisation des données** : la collecte doit se limiter aux Données Personnelles nécessaires aux finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- **Exactitude** : des mesures doivent être adoptées pour permettre la modification, la suppression, la rectification des données collectées devenues inexactes ;
- **Limitation de la conservation** : les données sont conservées dans un temps limité, conforme à la finalité du traitement, dont la personne, objet de la collecte, est informée ;
- **Intégrité et confidentialité** : le responsable du traitement doit prendre toutes les mesures utiles à la protection des données collectées et traitées.

5.2. Focus sur la licéité du traitement

C'est l'article 6 du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, dit « RGPD », qui traite de la licéité du traitement.

En synthèse, pour que le traitement soit licite, il faut, au choix, que :

- Le Client dont les Données Personnelles sont collectées et traité, dans une finalité déterminée, y ait expressément consenti ;
- La collecte et le traitement sont nécessaires à l'exécution d'un contrat ;
- La collecte et le traitement découlent d'une obligation légale ;

- La collecte et le traitement sont justifiés car pour la sauvegarde des intérêts vitaux d'une personne ;
- La collecte et le traitement sont nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou qui relève de l'exercice de l'autorité publique ;
- La collecte et le traitement sont nécessaires à la réalisation d'intérêts légitimes et privés du responsable du traitement et d'un tiers.

Article 6 – RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNEES / DATA PROTECTION OFFICER (DPO)

6.1. Identification du DPO

La société Handevent a désigné Morgane BRAHAMI en qualité de responsable du traitement des données (DPO).

Il peut être contacté, pour toute question, :

- Par mail, à l'adresse suivante : contact@handevent.fr
- Par voie postale, à l'adresse suivante : Société Handevent – DPO – 13 rue de Caumartin – 75009 Paris

6.2. Missions et moyens du DPO

Le DPO a pour mission principale de s'assurer que la Politique de Confidentialité de Handevent et les moyens mis en place en interne sont conformes et en adéquation avec les exigences légales et réglementaires en vigueur.

Pour ce faire, notamment, il :

- Définit les finalités et les moyens du traitement ;
- Décide des mesures techniques et organisationnelles à mettre en place pour assurer et être en mesure de démontrer, à tout moment, que le traitement est effectué conformément à la loi en vigueur ;
- Décide des mesures techniques et organisationnelles à mettre en place pour assurer et être en mesure de démontrer, à tout moment, que les mesures nécessaires ont été prises pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque ;
- Alerte l'autorité de contrôle compétente au sujet de toute violation des Données Personnelles dans les 72h de sa constatation ;
- Alerte le Client de la violation de ses Données Personnelles lorsqu'elle est susceptible d'engendrer un risque élevé pour ses droits et libertés.

Le DPO dispose des ressources nécessaires et de la capacité d'intervenir auprès des équipes de Handevent pour les assister et les sensibiliser sur les thématiques RGPD.

Article 7 – LES DONNEES PERSONNELLE COLLECTEES ET TRAITEES

7.1. Synthèse

Donnée collectée	Finalité du traitement	Temps de conservation
Nom et Prénom du Client	<ul style="list-style-type: none">- Identifier le participant à une Prestation de voyage ou événementielle ;- Suivi de projets.	5 ans après la fin de la prestation ou de la relation contractuelle
Email du client et téléphone	<ul style="list-style-type: none">- Suivi de projets ;	5 ans après la fin de la prestation ou de la relation contractuelle
Copie de documents d'identité	<ul style="list-style-type: none">- Suivi de projets	Pas de conservation après la fin de la prestation ou de la contractualisation

7.2. Sécurité des Données Personnelles

Les moyens mis en œuvre pour protéger les Données Personnelles sont les suivants :

- L'accès physique au traitement est protégé ;
- Les données sont hébergées chez Microsoft (Cloud 365).

7.3. Transmission des données à des tiers

Les Données Personnelles de type « nom et prénom » peuvent être transmises à des hôteliers afin de valider les réservations effectuées par Handevent dans le cadre de Prestations.

Cette transmission, au cas par cas, fait systématiquement l'objet d'une information du Client.

En tout état de cause, Handevent ne revend aucune donnée personnelle à des tiers.

Article 8 – DROITS DU CLIENT

Pour la mise en œuvre de ses droits tels que listés ci-après, le Client doit prendre contact avec le DPO à l'une des adresses figurant à l'article 6.1. en lui indiquant toute information utile à l'identifier clairement.

Notamment, le Client devra justifier de son identité, de son adresse email et, le cas échéant, de la référence de sa commande ou de son contrat ou de la Prestation à laquelle il participe ou a participé.

Le DPO devra apporter une réponse au Client, par email, à l'adresse renseignée par ce dernier dans sa demande, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la demande.

Faute pour le DPO de se conformer à cette procédure, le Client aura tout loisir de saisir l'autorité compétente, telle que désignée à l'article 55 du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, dit « RGPD ».

8.1. Droit d'accès

Le Client a le droit d'obtenir du DPO la confirmation que des Données Personnelles le concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données.

En outre, et notamment, le Client peut interroger le DPO sur :

- La finalité du traitement ;
- Les catégories de Données Personnelles concernées ;
- Les destinataires des Données Personnelles en cas de transfert ;
- La durée de conservation ou tout élément permettant de la déterminer si elle était incertaine ;
- Si les Données Personnelles ne sont pas collectées auprès de la personne qu'elles concernent, la source de la collecte.

8.2. Droit de rectification

Le Client a le droit d'obtenir du DPO qu'il modifie ou complète les Données Personnelles collectées.

8.3. Droit à l'oubli

Le Client peut, sauf exceptions (article 17.3 RGPD) également demander l'effacement de Données Personnelles le concernant lorsque :

- Elles sont devenues obsolète eu regard de la finalité du traitement dont elles font l'objet ;
- Le Client retire le consentement initialement donné ;
- Le Client s'oppose au traitement (article 21 RGPD) ;
- Les Données Personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- Les Données Personnelles doivent être effacées pour respecter une obligation légale auquel le responsable du traitement est soumis ;
- Les Données Personnelles ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information aux enfants.

8.4. Droit à la limitation du traitement

Le Client peut demander la limitation du traitement des Données Personnelles collectées le concernant lorsque :

- En cas de contestation sur l'exactitude des Données Personnelles le traitement est limité pendant la durée du contrôle effectué par le DPO à ce titre ;
- Le traitement est illicite et le Client sollicite la limitation du traitement (et non pas le droit à l'oubli) ;
- Le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- La personne concernée s'est opposée au traitement en vertu de l'article 21, paragraphe 1, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

Le Client sera informé, par Handevent, par email, de la cessation de la limitation, le moment venu.

8.5. Droit à la portabilité des données

Le Client qui en fait la demande, recevra l'ensemble des Données Personnelles collectées et traitées le concernant, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible sur machines.

Le Client peut également solliciter de Handevent la portabilité de ses Données Personnelles vers une autre entité.

8.6. Droit d'opposition

Le Client peut, à tout moment, s'opposer à un traitement de ses Données Personnelles fondé sur le consentement.

Le DPO n'est pas tenu par cette opposition lorsqu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés du Client, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Le Client peut également s'opposer au traitement de ses Données Personnelles lorsque la finalité poursuivie est la prospection ou le profilage en vue d'une prospection.

8.7. Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé

Le Client, sauf notamment à ce qu'il y consente, a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques le concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire.

Le DPO s'engage donc à faire le nécessaire afin de garantir au Client que son droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé soit respecté.